



16ème législature

Question N° : 7638	De M. Karl Olive (Renaissance - Yvelines)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique >drogue	Tête d'analyse >Interpellation sur une arrivée probable en France de la drogue xylazine	Analyse > Interpellation sur une arrivée probable en France de la drogue xylazine.
Question publiée au JO le : 02/05/2023 Date de changement d'attribution : 23/04/2024 Date de signalement : 12/12/2023 Date de renouvellement : 05/09/2023 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Karl Olive appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur les conséquences d'une arrivée en France de la xylazine dite « drogue du zombie ». La xylazine est un anesthésiant vétérinaire dont l'usage détourné permet de fabriquer une drogue dont les effets s'avèrent puissants pour le corps humain et dont les prix de vente défient toute concurrence sur le marché américain. Également appelée « tranq » ou « drogue du zombie », l'apparition et l'essor ces dernières années aux États-Unis d'Amérique de cette drogue, qui couple un sédatif animal avec des opioïdes, a récemment été désignée comme « menace émergente » par le Gouvernement américain. L'Agence américaine du médicament a annoncé prendre des mesures pour maîtriser l'usage exponentiel de cette substance. En 2015, elle représentait 2 % des décès par opioïdes, contre 31 % en 2019. Elle représente également 25 % des drogues vendues sur le territoire américain. Cette drogue peut être achetée entre 6 et 20 dollars le kilogramme. Ses effets peuvent perdurer jusqu'à 10 heures dans le corps humain. Elle provoque un effet de sédation intense qui soulage la douleur et peut être à l'origine d'une euphorie. Elle est particulièrement dangereuse pour ses consommateurs, car elle provoque des hallucinations, des pertes de connaissance mais surtout une baisse de la tension artérielle, de la température corporelle et du rythme cardiaque. Les conséquences sanitaires de cette drogue sont désastreuses et les personnes qui en consomment peuvent même développer des blessures graves causant des escarres et dans les cas les plus graves des gangrènes. À date, si cette drogue n'est pas encore présente sur le territoire français, les perspectives semblent sombres. De nombreux spécialistes jugent son arrivée probable sur notre territoire tant son coût et sa facilité d'injection semblent être des atouts pour le marché de la drogue. Aussi, M. le député souhaite alerter votre ministère sur cette drogue et souhaite connaître les mesures de prévention et de contrôle pour empêcher le développement de la xylazine sur notre territoire.